

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE  
FILLIÈRE  
N° 2019-01**



**Séance du 15 avril 2019**



A dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 8 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle de réunion, sise 9 place de la Mairie- Thorens-Glières 74570 FILLERE

**Nombre de membres en exercice : 17- Présents : 9 - Votants : 9**

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU CCAS DE FILLIÈRE**

**Présents :** - ALESINA C. (conseillère déléguée commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue)  
- BRUSSOZ M.C. (conseillère municipale commune déléguée d'Evires)  
- CHAPOTOT S. (membre non élu)  
- DEMAISON Y. (membre non élu représentant le Secours Catholique)  
- DURET METRAL Jacqueline (membre non élu représentant l'ADMR)  
- NICOLAZZO G. (conseillère déléguée commune déléguée de Thorens-Glières)  
- PARIS R. (représentant de l'association CODERPA 74)  
- PARODI J. (membre non élu)  
- RITTAUD A. (adjoite commune de Fillière, déléguée aux affaires sociales)

**Excusés:** - ANSELME C. (Maire de la commune de Fillière)  
- CALVI Eric (membre non élu représentant l'ASPF)  
- DESARMAUX Geneviève (membre non élu)  
- DURET Christian (conseiller municipal commune déléguée d'Aviernoz)  
- FILLARD C. (conseillère municipale commune déléguée des Ollières)  
- RAYMOND Michel (représentant de l'association HANDI SPORT)  
- SELLECCHIA ML (conseillère municipale commune déléguée d'Evires)  
- TILLOY D. (conseillère municipale commune déléguée de Thorens-Glières)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-17,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants,



Considérant qu'en l'absence du Président, il est fait lecture à l'assemblée des éléments chiffrés du compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant l'exposé ainsi fait, conformément au tableau joint à la présente délibération,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **Approuve** le compte administratif du CCAS de Fillière (exercice 2018), conformément au tableau repris en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

  
  
Le Président,  
**Christian ANSELME**

Certifié exécutoire par le M. le Président  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le : **18 JUIN 2019**  
et de la publication/affichage le :  
**18 JUIN 2019**  
Le Président


PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE  
Bureau de l'Organisation Administrative  
**18 JUIN 2019**  
ARRIVÉE

## Compte administratif BA CCAS 2018 / Section de fonctionnement

Chapitres	Dépenses de Fonctionnement	%	Chapitres	Recettes de Fonctionnement	%
Budget voté	31 351,00 €		Budget voté	8 937 229,40 €	
0/011 Charges générales	19 205,04 €		C/70 Produits	130,00 €	
C/022&023 Dép.	- €		C/74 Dotations, part°	24 428,41 €	
Total dépenses 2018	19 205,04 €	61,26%	Total recettes 2018	24 558,41 €	0,27%

Résultat 2018 : + 5 353.37 € (+ 6 922.59 € de résultat reporté 2017)

= Résultat de clôture : 12 275.96 €

